



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

OBJET : FINANCES

23) Budget Primitif 2022

Décision modificative n°1

D/ Budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221020-DEL20221020_23D-DE
Date de télétransmission : 03/11/2022
Date de réception préfecture : 03/11/2022

ETAT DE PRESENCE POINT 23

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	35
Absents représentés.....	13
Absents excusés.....	0
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 23

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DIARRA, Mme DORRA, Mme FREIH BENGABOU, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, M. MOKRANI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. GUESMI,
Mme BERNARD, Adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
M. BAMBA, Conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,
M. MASTOURI, Conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,
M. PRIEUR, Adjoint au Maire, représenté par M. BADI,
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221020-DEL20221020_23D-DE
Date de télétransmission : 03/11/2022
Date de réception préfecture : 03/11/2022

exécution de l'article L.2121-17 du code ~~général des collectivités territoriales.~~



FINANCES

23) Budget Primitif 2022

Décision modificative n°1

D/ Budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2022,

vu les résultats du compte administratif 2021,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2022 du budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2022 du budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE 03/11/2022

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 03/11/2022